



communiqué

Date **Le 11 décembre 1992**

N° 231

Pour publication

LE CANADA RETIRE SES TROUPES DE CHYPRE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Marcel Masse, ont annoncé aujourd'hui que le Canada avait décidé de retirer son contingent de maintien de la paix de la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) au milieu de 1993. Le Canada participe à l'UNFICYP depuis 1964; son contingent actuel est de 575 militaires. Jusqu'en 1992, soit avant l'envoi de troupes canadiennes dans les républiques de l'ancienne Yougoslavie, il s'agissait de la force canadienne de maintien de la paix la plus nombreuse.

«Le maintien de la paix ne doit jamais être considéré comme une fin en soi ou substitué à la volonté politique, au compromis honorable et à la négociation, a dit M^{me} McDougall. Que les troupes canadiennes demeurent ou non à Chypre, c'est aux Chypriotes grecs et turcs qu'il incombe en définitive de résoudre leur différend.»

«Les troupes de maintien de la paix du Canada contribuent depuis 28 ans au maintien de la paix à Chypre; il est temps que d'autres pays interviennent et fassent leur part, a dit M. Masse. Nos soldats vont continuer à mettre leur expertise à profit pour faire avancer la cause de la paix ailleurs dans le monde.»

Au fil des ans, le gouvernement a procédé à un examen minutieux de la situation à Chypre et encouragé les parties à régler leur conflit de façon permanente. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu de nombreuses consultations à ce sujet avec le secrétaire général de l'ONU, les parties au conflit et les pays qui fournissent des troupes à l'UNFICYP, soit la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Autriche. M^{me} McDougall s'est également rendue dans la région au printemps 1992 et y a rencontré les principaux dirigeants locaux pour discuter des perspectives de règlement du conflit.

«Bien que nous retirions nos troupes, nous n'engageons pas les Nations Unies à mettre fin à leur mission de maintien de la paix à Chypre, a fait remarquer M^{me} McDougall. C'est au Conseil de sécurité, au secrétaire général et aux parties en cause d'en décider. Nous allons continuer à soutenir les efforts déployés

actuellement par le secrétaire général pour trouver une solution pacifique et négociée. À cet égard, j'exhorte encore une fois les parties en cause à se conformer à la résolution 789 du Conseil de sécurité et à coopérer avec le secrétaire général.»

Le Canada va maintenir son contingent de maintien de la paix à Chypre durant la prochaine série de négociations parrainées par l'ONU, qui est prévue pour mars 1993. Les troupes canadiennes se retireront après le 15 juin 1993, et l'opération fera l'objet de consultations suivies avec l'ONU.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou avec le :

Bureau de liaison avec les médias
Ministère de la Défense nationale
(613) 996-2353

DOCUMENT D'INFORMATION

CHYPRE

Après avoir successivement subi les dominations ottomane et britannique, Chypre est devenue indépendante en 1960 et s'est dotée d'une constitution complexe, basée sur un statut égal pour les communautés grecque et turque de l'île, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni se portant garants de son respect. La population compte 18 p. 100 de Chypriotes turcs et 80 p. 100 de Chypriotes grecs.

En 1964, des affrontements entre les deux communautés ont entraîné l'intervention internationale : la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) voyait le jour.

À la suite d'un coup d'État de la droite chypriote grecque en 1974 et de l'intervention subséquente de la Turquie, Chypre est divisée en deux. La plupart des Chypriotes turcs vont s'installer dans la région septentrionale de l'île tandis que la majorité des Chypriotes grecs s'installent dans le sud. L'UNFICYP fait respecter le cessez-le-feu et patrouille une zone tampon qui coupe l'île en deux. Le mandat de la Force doit être renouvelé le 15 décembre 1992.

Le contingent canadien de la Force de maintien de la paix, qui est stationné dans l'île depuis 1964, compte actuellement 575 soldats. Depuis 1972, le bataillon d'infanterie canadien est chargé des opérations dans le secteur de Nicosie, de première importance.

Depuis la création de l'UNFICYP, le Secrétaire général des Nations Unies est intervenu pour amener les deux communautés à se rencontrer dans une série de négociations, mais il y a cependant eu peu de progrès en vue d'un règlement. Le Canada estime que la mission de bons offices lancée par le Secrétaire général des Nations Unies en 1988 reste le moyen le plus approprié d'en arriver à une solution. Le Canada continue d'encourager activement les deux parties adverses à consacrer davantage d'efforts et à faire preuve de plus d'imagination et d'une plus grande volonté politique en vue de trouver une solution permanente au conflit. C'est ce que nous avons clairement fait comprendre au président chypriote M. Vassiliou, dirigeant de la communauté chypriote grecque ainsi qu'au dirigeant chypriote turc, M. Rauf Denktash, lors de leurs visites respectives, à Ottawa, en avril 1990 et en avril 1991.

Depuis un an, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a eu des consultations avec le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, à propos de la situation à Chypre. Au cours de l'entretien qu'elle a eu avec le Secrétaire général en janvier dernier, M^{me} McDougall a souligné que le Canada ne pouvait pas poursuivre éternellement son engagement dans des missions de maintien de la paix d'une durée indéfinie qui n'incitent guère les parties en cause à régler leurs conflits et qui imposent de lourdes charges financières. Elle a aussi dit au Secrétaire général que, faute de progrès dans la situation politique à Chypre, le Canada retirerait ses troupes.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rencontré les principales parties au conflit à plusieurs reprises, insistant sur l'importance de collaborer avec le Secrétaire général de l'ONU pour en arriver à une solution permanente du conflit. Au printemps 1992, M^{me} McDougall a visité la région pour évaluer la situation et pour prendre connaissance de l'opération canadienne de maintien de la paix. Au cours de sa visite, elle s'est entretenue des perspectives de règlement du conflit avec les principaux dirigeants locaux.

M^{me} McDougall a eu par ailleurs des entretiens sur la question chypriote avec les États-Unis et avec les pays qui fournissent des troupes à l'UNFICYP, à savoir la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Autriche. En juin 1992, le Danemark a annoncé qu'il retirerait son contingent à la fin de l'année. La Grande-Bretagne et l'Autriche ont annoncé qu'elles envisageaient de réduire leur personnel militaire dans l'île.

Décembre 1992

Lieux d'intervention des Forces canadiennes de maintien de la paix

Participation actuelle des Forces canadiennes de maintien de la paix, incluant
l'année de début de leur mission et le nombre de Canadiens y participant :

Forces de la Coalition en Somalie, 1992	900
Force de protection des Nations Unies, I/Yougoslavie (FORPRONU I), 1992 . .	1 200
Force de protection des Nations Unies, II/Yougoslavie (FORPRONU II), 1992 .	1 200
Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), 1992	213
Mission d'observation des Nations Unies au Salvador (ONUSAL), 1992	11
Mission de surveillance de la Communauté européenne, Yougoslavie, 1991	12
Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), 1991	15
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), 1991	33
Mission d'observateurs des Nations Unies en Iraq et au Koweït (MONUIK), 1991 .	45
Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan (BSGAP), 1990	1
Force multinationale et Observateurs, Sinaï (FMO), 1986	28
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, Hauteurs du Golan (FNUOD), 1974	180
Forces des Nations Unies à Chypre (UNFICYP), 1964	575
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, Moyen-Orient (ONUST), 1954	13

Décembre 1992